



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique des transports

Question écrite n° 63907

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la recherche sur le dossier de la recherche sur les transports à l'heure de l'effet de serre et des économies d'énergie. En effet, le premier programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) s'était achevé en 1995 sur un constat d'échec. Le second exercice, mené entre 1996 et 2000, se devait de corriger le tir. L'effort de recherche consenti par l'Etat et l'Europe a été considérable. Le comité d'évaluation, chargé de suivre PREDIT 2, a jugé patents les progrès accomplis notamment en ce qui concerne la prise en compte des transports collectifs, la mise en place d'un secrétariat permanent, et l'ouverture à des études socio-économiques. Le comité a recommandé néanmoins une meilleure évaluation des recherches et une diffusion plus large auprès des experts, des organismes consultatifs et des décideurs. Il souhaite également le traitement de sujets de recherches encore insuffisamment explorés, comme le comportement des utilisateurs ou la régulation des transports. Le comité encourage par ailleurs le développement des transports technologiques entre la recherche militaire et civile, en matière d'acoustique ou de compatibilité électromagnétique, par exemple. Il recommande enfin d'améliorer le pilotage afin de rendre le programme plus efficace en matière d'évaluation, de valorisation et de diffusion. Sur la base de ces éléments, elle lui demande donc les mesures qu'il compte prendre afin d'améliorer la recherche dans ce domaine, notamment lors de l'élaboration de PREDIT de troisième génération.

Texte de la réponse

Le PREDIT a été créé à l'initiative des ministères chargés de la recherche, des transports, de l'industrie, de l'environnement et des agences d'objectifs ANVAR et ADEME. Il met en oeuvre depuis 1990 des partenariats « publics/privés » de recherche et d'innovation. Au cours du programme 1996-2000, et en accord avec les objectifs initiaux, 1 300 projets de recherche ont été engagés, soit 1,1 milliard d'euros de programme dont 0,27 milliard d'euros de soutien public. Ces crédits incitatifs ont donc eu un effet de levier proche d'un facteur 4. A l'occasion du carrefour final de juin 2001, outre la présentation du bilan 1996-2000, la décision de lancer le programme PREDIT 2002-2006 a été annoncée. En effet, le secteur des transports terrestres avec ses retombées en termes de croissance, d'énergie et d'impact sur l'environnement est un problème mondial dans lequel la France a toujours été particulièrement active. Au niveau national et européen, le PREDIT se positionne comme la plate-forme de coopération et d'action. Cette position sera accentuée dans le 6e PCRD. La prise en compte des demandes sociétales et environnements justifie la mise en oeuvre d'une approche système et nécessite d'associer technologie, recherche et politiques publiques. Le PREDIT 2002-2006 est un programme de recherche et d'innovation intégré, qui concentre son action sur des thématiques définies. Il couvre le champ de la mobilité terrestre selon les modes : routiers, ferroviaires et « alternatifs », à la fois pour les voyageurs et les marchandises ainsi que les problèmes d'interfaces avec les modes de transports aériens et maritimes. Les actions inscrites seront mises en oeuvre sur la période 2002-2006 et les premiers appels d'offres sont engagés dès 2002. Le pilotage du PREDIT est assuré par les ministres chargés de la recherche, des transports, de l'industrie, de l'environnement et par les agences d'objectifs ANVAR et ADEME. La mobilisation et les partenariats de recherche « publics/privés » s'effectueront autour de six thématiques prioritaires : mobilité et

territoires ; transport de marchandises ; énergie-environnement ; sécurité et sûreté des systèmes ; véhicules propre, économe et sûr ; véhicule intelligent et communicant. Pour la mise en oeuvre du PREDIT 2002-2006, le ministère de la recherche est très attentif aux recommandations et remarques formulées par le comité d'évaluation, qui participe à l'ensemble des actions interministérielles concernant l'élaboration du nouveau programme de recherche. Les projets soutenus par le ministère de la recherche ont systématiquement fait l'objet d'un suivi par un expert indépendant issu de la recherche publique. Cette méthode de sélection sera encouragée à l'ensemble des autres partenaires du PREDIT. Cependant la difficulté d'évaluation des projet de recherche nécessite de la part des partenaires du PREDIT l'utilisation systématique de la base de données développée par le secrétariat permanent. Une analyse qualitative des retombées des projets aux niveaux économique et sociale devra aussi être initiée. La problématique de la valorisation et de la diffusion des résultats des projets de recherche est difficile. Jusqu'à présent, le ministère de la recherche en lien avec le secrétariat permanent du PREDIT a réalisé trois types d'actions de valorisation et de diffusion : présentation des projets lors de colloques ; présentation détaillée dans le cadre de journées thématiques ; participation aux « carrefours du PREDIT ». La stratégie de valorisation des projets du PREDIT 2002-2006 devra faire l'objet d'une attention particulière. L'ensemble des partenaires du PREDIT et le secrétariat permanent sont conscients de la difficulté de cette action. Le ministère de la recherche incitera, dans le respect des règles de confidentialité des projets, la diffusion des résultats au niveau des collectivités locales, régionales, nationales et européennes. En effet, les outils mis en oeuvre dans le cadre du 6e PCRD nécessitent une collaboration étroite entre les différents programmes nationaux. Le renforcement des partenaires entre la recherche civile et militaire est à favoriser sur des thématiques ciblées, dans un cadre qui englobe le PREDIT. Le ministère favorise cette démarche et il sera attentif à la composition des groupes d'experts du PREDIT. On peut citer à titre d'exemple la participation importante de l'ONERA et de la SAGEM dans de nombreux projets. Pour le fonctionnement du PREDIT, le ministère de la recherche incite à une plus grande transversalité au sein du programme ainsi qu'une articulation avec les autres réseaux de recherche et d'innovation : nationaux : en particulier le réseau « pile à combustible » ; européens : projets de collaboration bilatérale et multilatérale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63907

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4081

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6512